AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

216C0929
FR000120354-FS0432

20 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 avril 2016, complété notamment par un courrier reçu le 19 avril 2016, Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société VALLOUREC et détenir 14 101 204 actions VALLOUREC[1] représentant autant de droits de vote, soit 10,39% du capital et 9,59% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions VALLOUREC détenues par assimilation provenant du détachement de droits préférentiels de souscription ayant entraîné l'ajustement du nombre d'actions VALLOUREC sous-jacents à certains accords et instruments financiers détenus par le déclarant.

 Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 12 292 598 actions VALLOUREC réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

 - 4 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur un total de 1 751 848 actions VALLOUREC pouvant être acquises le dernier jour de chaque mois jusqu'à échéance, le 1er juillet 2016 ;
 - 4 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur un total de 2 739 395 actions VALLOUREC pouvant être acquises le dernier jour de chaque mois jusqu'à échéance, le 3 juillet 2017 ;
 - 4 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur un total de 1 643 844 actions VALLOUREC pouvant être acquises le dernier jour de chaque mois jusqu'à échéance, le 2 juillet 2018 ;
 - 4 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur un total de 1 761 075 actions VALLOUREC pouvant être acquises le dernier jour de chaque mois jusqu'à échéance, le 1er juillet 2019 ;
 - 4 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur un total de 1 942 911 actions VALLOUREC pouvant être acquises le dernier jour de chaque mois jusqu'à échéance, le 1er juillet 2020 ;
 - un achat de 1 250 lots d'options d'achat cotées à dénouement physique portant sur un total de 207 926 actions VALLOUREC, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016 au prix unitaire par action VALLOUREC de 24,05 € ;
 - une vente de 8 000 lots d'options de vente cotées à dénouement physique portant sur un total de 1 330 726 actions VALLOUREC, exerçables à tout moment jusqu'au 16 juin 2017 au prix unitaire par action VALLOUREC de 1,92 € ;

[1] Dont 12 292 598 actions VALLOUREC détenues par assimilation au titre du 4° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, 718 616 actions VALLOUREC détenues par assimilation au titre du 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, 550 000 actions VALLOUREC détenues par assimilation au titre du 6° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, et la détention effective, par la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, de 539 990 actions VALLOUREC.

[2] Sur la base d'un capital composé de 135 688 432 actions représentant 147 015 827 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- un achat de 2 500 lots d'options d'achat cotées à dénouement physique portant sur un total de 415 852 actions VALLOUREC, exerçables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2017 au prix unitaire par action VALLOUREC de 13,23 € ;
- un achat de 166 341 options d'achat de gré à gré à dénouement physique portant sur autant d'actions VALLOUREC, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016, au prix unitaire par action VALLOUREC de 24,05 € ;
- un achat de 83 170 options d'achat de gré à gré à dénouement physique portant sur autant d'actions VALLOUREC, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016, au prix unitaire par action VALLOUREC de 26,46 € ;
- un achat de 249 511 options d'achat de gré à gré à dénouement physique portant sur autant d'actions VALLOUREC, exerçables à tout moment jusqu'au 16 décembre 2016, au prix unitaire par action VALLOUREC de 26,46 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 718 616 actions VALLOUREC réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une vente de 6 890 *puts warrants* de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 11 273 actions VALLOUREC[3], exerçables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à échéance, le 1er juillet 2016, au prix unitaire par action VALLOUREC de 21,93 € ;
- une vente de 15 053 *puts warrants* de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 24 120 actions VALLOUREC[4], exerçables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à échéance, le 3 juillet 2017, au prix unitaire par action VALLOUREC de 15,76 € ;
- une vente de 8 899 *puts warrants* de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 14 351 actions VALLOUREC[5], exerçables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à échéance, le 2 juillet 2018, au prix unitaire par action VALLOUREC de 22,58 € ;
- une vente de 8 694 *puts warrants* de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 13 225 actions VALLOUREC[6], exerçables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à échéance, le 1er juillet 2019, au prix unitaire par action VALLOUREC de 15,65 € ;
- une vente de 9 298 *puts warrants* de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 7 666 actions VALLOUREC[7], exerçables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à échéance, le 1er juillet 2020, au prix unitaire par action VALLOUREC de 5,39 € ;
- un achat d'une option d'achat de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 1 813 actions VALLOUREC[8], exerçable le 3 juillet 2017 au prix unitaire par action VALLOUREC de 19,37 € ;
- un achat d'une option d'achat de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 16 573 actions VALLOUREC[9], exerçable le 28 juin 2019 au prix unitaire par action VALLOUREC de 18,12 € ;
- un achat d'une option d'achat de gré à gré à dénouement en espèces portant sur 629 595 actions VALLOUREC[10], exerçable le 30 juin 2020 au prix unitaire par action VALLOUREC de 6,25 €.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Crédit Agricole S.A. déclare au nom de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, que cette dernière agissant dans le cadre de ses activités de *trading* :

- a réalisé ses acquisitions par recours à des fonds propres ;

- a agit seule ;

- envisage de poursuivre ses achats et ses ventes d'actions de la société ;

- n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société ;

- n'envisage pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de la société, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

[3] Sur la base d'un delta de 0,9997 arrondi à 1 (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[4] Sur la base d'un delta de 0,98 (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[5] Sur la base d'un delta de 0,99 (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[6] Sur la base d'un delta de 0,93 (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[7] Sur la base d'un delta de 0,50 (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[8] Sur la base d'un delta de 0,0009 arrondi à 0 (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[9] Sur la base d'un delta de 0,01 au (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).
[10] Sur la base d'un delta de 0,29 au (source : *pricer* interne utilisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

- n'a aucune intention particulière quant au dénouement des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 qui se dénoueront soit en espèces soit par livraison d'actions conformément à leurs termes ; ces accords n'offrant pas la possibilité à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank de choisir entre leur dénouement en espèces ou par livraison d'actions de la société ;

- a conclu au 11 avril 2016 des opérations de prêts de titres (i) en qualité d'emprunteur à hauteur de 10 197 516 actions de la société et (ii) en qualité de prêteur à hauteur de 550 000 actions de la société et n'avoir conclu aucun autre accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de VALLOUREC ;

- n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance de la société. »
